

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 3032

présenté par

M. Cubertafo, Mme Poueyto et M. Lainé

ARTICLE 54

I. – À l’alinéa 4, substituer au mot :

« indigne »

les mots :

« insalubre et contraire à la dignité humaine ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la fin de l’alinéa 16.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement est un amendement rédactionnel de précision.

Il vise à préciser la sémantique du présent alinéa et à pour but de réparer une erreur de référence juridique ou lexicale.